



Habilitation électrique plus valide

Par **VILLARD Denis**, le **19/10/2016** à **21:45**

Bonjour, mon habilitation électrique était valable jusqu'au 31/01/2016. Mon supérieur m'a demandé de faire une intervention le 17/10/2016, que j'ai refusé. Il m'a répondu, alors que je lui ai bien signifié l'état de mon habilitation, que ma formation étant programmée je pouvais "si je le sentais" faire cette manipulation.

Qu'en est-il au niveau réglementaire? Qu'est-ce que je risque?... sachant que de surcroît j'ai été en arrêt maladie suite à un accident en vie privée du 15/11/2015 au 19/09/2016.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/10/2016** à **08:37**

Bonjour,

C'est donc à l'employeur d'organiser le recyclage avant le terme de la période de validité et ce n'est même pas à vous d'apprécier si vous pouvez vous sentir compétent pour engager des travaux électriques...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise ou si vous le souhaitiez de l'Inspection du Travail...